

DELEGATION AUX CONSEILS

Arrêté directeur modifiant l'arrêté directeur n°2013318-0008 du 14 novembre 2013 modifié portant délégation de signature (secrétariat général et cabinet du directeur général)

**Le directeur général
de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris**

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7, R. 6147-1, R. 6147-4 et R. 6147-5,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directeur n°2013318-0008 du 14 novembre 2013 modifié portant délégation de signature (secrétariat général et cabinet du directeur général),

Vu l'arrêté directeur n°2014146-0006 du 26 mai 2014 modifié relatif aux missions et à l'organisation de la direction générale,

La secrétaire générale entendue,

ARRETE :

ARTICLE 1 : L'article 2 de l'arrêté n°2013318-0008 susvisé, est modifié comme suit, à compter du 10 avril 2015 :

« Délégation de signature est donnée :

- à M. Jean-Michel DIEBOLT, directeur de l'inspection et de l'audit,
- à M. Jean - Michel OLIVIERI, délégué « défense sécurité »,
- à Mme Florence VEBER, directrice de la délégation aux relations internationales, et en cas d'empêchement à M. François SIMON, adjoint à la directrice de la délégation aux relations internationales,
- à **M. Jean-Baptiste HAGENMULLER, secrétaire général adjoint, pour tous les actes relevant de la direction du siège, du « centre de gestion commune RH PIC et Siège » et du département de la politique logistique,**
- pour la direction du siège, à M. Pierre COLONNA, directeur du Siège, et en cas d'empêchement à M. Patrice GUERIN, responsable du service des archives en ce qui concerne son domaine d'attribution,
- à **M. Daniel JANCOURT, directeur du « centre de gestion commune RH PIC et Siège », et en cas d'empêchement à Mme Joëlle CANTORI, adjointe au directeur du « centre de gestion commune RH PIC et Siège ».**


En cas d'empêchement de Mme Joëlle CANTORI, délégation est donnée à Mme Christelle VIEMONT-FRESNES, adjoint des cadres hospitaliers, pour les actes relatifs à la gestion des carrières et de la paie des personnels non médicaux relevant du domaine de compétences du pôle gestion et à Mme Isabelle ROBERT, attachée d'administration hospitalière, pour les actes de fonctionnement courant du « centre de gestion commune RH PIC et Siège »,

à l'effet de signer au nom du directeur général les décisions, arrêtés et actes administratifs de toute nature ressortissant de leurs champs de compétence respectifs, tels que définis par l'arrêté n°2014146-0006 relatif aux missions et à l'organisation de la direction générale. »

ARTICLE 2 : Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le

04 MAI 2015



Martin HIRSCH